

GATA

Définition de cas pour les maladies animales

Définition de cas — Rage

Maladie : Rage

Zoonose virale mortelle due à un lyssavirus (famille Rhabdoviridae), transmise principalement par la salive d'animaux infectés (morsure, griffure, léchage de muqueuses). Tous les mammifères sont sensibles ; le chien demeure le principal réservoir et vecteur pour l'homme en Afrique.

Informations générales

Espèce : Tous mammifères (priorité : chien)

Critères cliniques / Symptômes

Cas suspect — signes cliniques évocateurs chez un mammifère : • Modification du comportement (agressivité, apathie, isolement, hyperesthésie) • Hypersalivation, dysphagie, difficultés à déglutir, mâchonnement dans le vide • Paralyse progressive (membres, mâchoire), dysphonie, convulsions • Forme furieuse : agressivité, morsures sans provocation, errance • Forme paralytique : abattement, paralysie ascendante, coma • Antécédent possible de morsure ou de contact avec un animal suspect dans les semaines précédentes • Évolution rapidement fatale (généralement en quelques jours après l'apparition des signes nerveux) Cas probable — cas suspect avec lien épidémiologique : • Exposition documentée à un animal confirmé ou fortement suspect de rage • Appartenance à un foyer / zone d'enzootie avec circulation connue du virus

Critères diagnostiques

Classification des cas (animaux) : • Cas suspect : signes cliniques neurologiques évocateurs, sans confirmation de laboratoire • Cas probable : cas suspect + lien épidémiologique (exposition à un animal infecté / zone à risque) • Cas confirmé : détection du virus rabique ou de ses composants par techniques de laboratoire validées Critères de confirmation de laboratoire

(échantillon cérébral) : • Immunofluorescence directe (IFD) sur empreintes de cerveau (méthode de référence OIE/OMS) • Test d'inoculation sur culture cellulaire ou souriceaux (si nécessaire) • RT-PCR / techniques moléculaires selon le protocole du laboratoire national de référence • Histopathologie : corps de Negri (indicatif, non exclusif) Tout animal suspect mort ou euthanasié doit faire l'objet d'un diagnostic de laboratoire. Ne jamais ouvrir le crâne hors conditions de biosécurité appropriées.

Prélèvement à faire

Prélèvements prioritaires (animal mort ou euthanasié) : • Encéphale entier (idéalement) ou fragments : hippocampe, tronc cérébral, cervelet, cortex • Conditionnement : récipient étanche, double emballage, chaîne du froid (+4 °C) ; ne pas congeler si IFD prévue dans les meilleurs délais (sinon congeler selon consignes du labo) • Marquage clair : identification de l'animal, espèce, âge, localisation, date, contact du déclarant • Transport rapide vers le laboratoire national de référence (rage) avec fiche de renseignement épidémiologique Précautions : • Équipements de protection individuelle (gants, lunettes, masque, blouse) • Éviter tout contact avec salive, SNC et liquides biologiques • Nettoyage/désinfection des surfaces (hypochlorite ou virucide adapté) • Signaler immédiatement toute exposition accidentelle du personnel pour évaluation de prophylaxie post-exposition

Prise en charge / Traitement

Chez l'animal cliniquement atteint : aucun traitement curatif n'existe. La rage déclarée est systématiquement mortelle. • Ne pas tenter de traiter un animal suspect symptomatique • Isolement strict immédiat ; éviter tout contact avec l'homme et les autres animaux • Euthanasie recommandée selon les procédures réglementaires, puis diagnostic de laboratoire • Inventaire et observation (ou mise sous surveillance) des animaux exposés selon la réglementation nationale • Pour les personnes exposées (morsure, griffure, léchage de plaie/muqueuse) : orientation médicale urgente pour prophylaxie post-exposition (lavage des plaies, vaccination ± immunoglobulines) — hors champ vétérinaire strict mais obligation de conseil et de signalement

Mesures de prévention

Mesures de prévention et de contrôle : • Vaccination antirabique des chiens

(et chats) selon le calendrier national ; couverture vaccinale élevée du réservoir canin • Identification, stérilisation et gestion des populations canines errantes • Surveillance épidémiologique et déclaration obligatoire des cas suspects • Sensibilisation des éleveurs, propriétaires et communautés (éviter le contact avec animaux sauvages/errants suspects) • Contrôle aux frontières et mouvements d'animaux selon la réglementation • Prophylaxie pré-exposition pour les professionnels exposés (vétérinaires, agents de terrain, personnels de laboratoire) • Enquête épidémiologique autour de tout cas confirmé (animaux contacts, personnes exposées)

Résumé

La rage est une zoonose virale toujours mortelle une fois déclarée. Chez l'animal, tout tableau neurologique évocateur (agressivité, paralysie, hypersalivation) constitue un cas suspect à déclarer. La confirmation repose sur le diagnostic de laboratoire (IFD / techniques validées) à partir de prélèvements cérébraux. Il n'existe pas de traitement curatif : l'isolement, l'euthanasie réglementaire, la vaccination de masse des chiens et la prophylaxie post-exposition humaine sont les piliers de la lutte.